

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 300

présenté par

Mme Bellay, M. Naillet, M. William, M. Califer, M. Baptiste, Mme Allemand, M. Benbrahim, Mme Battistel, Mme Rossi, M. Echaniz, M. Saulignac, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Lhardit, M. Potier, M. Vicot, M. Pena, M. Aviragnet, M. Barusseau, M. Baumel, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la dernière ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 308, substituer au montant :

« 200 »

le montant :

« 247 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés

visé à renforcer significativement les moyens alloués au logement social, qu'il s'agisse de la location ou de l'accession. Le logement constitue en effet un levier fondamental pour le développement social et économique du département.

---

Sur ce territoire où le parc social et intermédiaire ne représente que 3 % des logements existants, il est urgent d'accroître la production de logements sociaux et très sociaux, adaptés au pouvoir d'achat des ménages, tout en menant une politique ambitieuse de rénovation urbaine et de résorption de l'habitat indigne, notamment après les catastrophes climatiques Chido et Dikeledi.

Les freins à la production et à la réhabilitation de logements sociaux résultent de multiples facteurs à Mayotte, dont : la rareté et la complexité du foncier, notamment liée aux droits coutumiers, la lourdeur des procédures administratives, les coûts de construction élevés dus à l'insularité et aux normes renforcées, ainsi qu'une pression démographique forte générant une demande croissante. Par ailleurs, les dispositifs de financement actuels ne couvrent pas toujours les surcoûts spécifiques du territoire, tandis que l'habitat informel et insalubre complique les opérations de rénovation et de résorption, exigeant des moyens financiers importants et un accompagnement social renforcé.

Le présent texte propose ainsi d'allouer une enveloppe de 200 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) sur la période 2025-2029, destinée à soutenir la construction de logements. Ce montant représentant 50 millions d'euros par an sur 4 ans est insuffisant, au regard des besoins actuel. Selon les Organismes de logement social (OLS), 10 millions d'euros supplémentaires par an sont nécessaires pour soutenir ces rénovations (donc 61 millions d'euros, alors que les AE pour Mayotte en 2024 étaient de 51,71 millions d'euros).

Par conséquent, cette dotation permettra de satisfaire la demande importante en logements décents et adaptés, tout en garantissant sécurité, salubrité et inclusion sociale des populations. Elle contribuera également à dynamiser le territoire en facilitant l'accès au logement social et en améliorant les conditions de vie dans les quartiers fragiles.

Par ailleurs, il apparaît essentiel que le renforcement des moyens alloués à Mayotte ne se fasse pas au détriment des enveloppes de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) destinées aux autres départements régis par l'article 73 de la Constitution.

Cet amendement, corédigé avec l'Union sociale pour l'habitat, propose d'abonder l'enveloppe dédiée au logement de 47 millions d'euros en autorisations d'engagement sur la période 2025-2029, portant ainsi le budget total à 247 millions d'euros, afin de mieux soutenir la construction de logements et les opérations d'aménagement, en particulier celles visant la résorption de l'habitat insalubre.